



Commune de
SOULTZ-SOUS-FORÊTS
HOHWILLER

2, rue des Barons de Fleckenstein
BP 30019
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS
Tél. : 03 88 80 40 42
mairie@soultzsousforets.com

Soultz-sous-Forêts, le 12 juin 2025.

**ARRETE DU MAIRE N° 31/2025
PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2542-2 et L 2542-3,
- VU le Code de la Route et notamment l'article R 225,
- VU la demande de la SARL F.K. en date du 12 juin 2025,

CONSIDERANT la nécessité de régler la circulation dans la rue Louis Philippe Kamm à Soultz-sous-Forêts,
CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité à l'intérieur de l'agglomération,

ARRETE :

Article 1^{er} : En raison de la réparation d'une chambre enterrée Orange, la circulation sera perturbée à hauteur du n°8, rue Louis Philippe Kamm à Soultz-sous-Forêts, pendant ½ journée entre le lundi 30 juin et le vendredi 4 juillet 2025. Si besoin, la circulation sera alternée manuellement par panneaux.

Article 2 : Les piétons emprunteront le trottoir du côté impair.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la SARL F.K. qui assurera la sécurité sur le chantier.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et donneront lieu aux poursuites prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète des Arrondissements de Haguenau - Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts,
- SARL F.K.,
- Archives Mairie.



Christophe SCHIMPF,
Maire de Soultz-sous-Forêts :

Il sera publié sur le site internet de la mairie de Soultz-sous-Forêts.